



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 3 avril 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Pier-Carl Bédard  
Monsieur Jean-Guy Périard

Absence motivée : Monsieur Stéphane Séguin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléante Madame Ghislaine Jean.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018
  - 1.4 Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)
  - 1.5 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Cession du terrain du 5 rue André
  - 2.3 Renouvellement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)
  - 2.4 Signature du protocole d'entente pour les projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018
  - 2.5 Questions du public
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique



- 3.2 Congrès 2018 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
- 3.3 Embauche d'un pompier à temps partiel
- 3.4 Questions du public
- 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
  - 4.2 Offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues – printemps 2018
  - 4.3 Autorisation pour débiter le processus d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la toiture de la partie arrière de l'entrepôt municipal
  - 4.4 Questions du public
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
  - 6.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
  - 6.3 Mandat à la firme Écophylle
  - 6.4 Questions du public
- 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Réfection de la route 315 entre la Montée Lafontaine et le chemin Sabourin
  - 7.2 Projet d'asphaltage du stationnement du centre communautaire
  - 7.3 Amendement de résolution – Embauche temporaire pour la distribution d'un sondage – Politique familiale municipale (PFM)
  - 7.4 Autorisation de payer Monsieur Donald Viau
  - 7.5 Questions du public
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 Travaux d'élagage prévus dans certains secteurs de la Municipalité par Hydro-Québec
  - 8.2 Questions du public
- 9. DIVERS
- 10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Correspondance de la part de la Fabrique Notre-Dame de la Consolation
  - 10.2 Demande de nom de rue
  - 10.3 Questions du public
- 11. QUESTIONS DU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2018-04-074**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en retirant les points suivants :

- 2.3 Renouvellement du bail de la clinique médicale;
- 2.4 Renouvellement du bail de la Maison des jeunes;
- 3.4 Nomination d'un lieutenant – Service de sécurité incendie.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

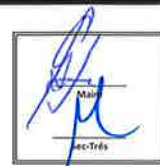
### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018**

**2018-04-075**

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.



#### 1.4 Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)

2018-04-076

CONSIDÉRANT le pouvoir de la MRC de Papineau d'identifier et délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT les documents présentés aux membres du conseil municipal lors d'une réunion en février 2018 aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE), démontrant la répartition des TIAM sur le territoire de la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE la délimitation proposée par le document de la MRC de Papineau rencontre les objectifs et critères au sens de l'article 304.1.1 de la loi sur les mines et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte le document de travail intitulé *Proposition de territoires incompatibles avec l'activité minière* de la MRC de Papineau.

ET QUE ledit document soit annexé à la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

Pour :  
Monsieur Bernard Riopel, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Périard, conseiller  
Madame Diane Thibault, conseillère  
Monsieur Richard Strasbourg, conseiller

Contre :  
Monsieur Pier-Carl Bédard, conseiller

**c. c. MRC de Papineau**

#### 1.5 Questions du public



## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

2018-04-077

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-04.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 février au 24 mars 2018 totalisant 150 033,16 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2018, totalisant 47 297,32 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

## 2.2 Cession du terrain du 5 rue André

2018-04-078

CONSIDÉRANT la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) », par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau, lors de la réunion du Comité des télécommunications tenue le 30 janvier 2017 ainsi que lors des séances du Comité administratif du 1er février 2017 et du Conseil des maires tenu le 15 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1er février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour la réalisation du projet Fibre à la maison;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour la réalisation du projet Fibre à la maison a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier va bénéficier du projet Fibre à la maison;

CONSIDÉRANT QUE le projet Fibre à la maison prévoit le déploiement de fibre optique dans le village et aux abords du Lac Schryer ainsi que l'installation de deux tours de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert que des équipements soient installés sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot 56-P (5 rue André, Montpellier Québec) constitue un emplacement idéal pour l'installation des équipements requis dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Montpellier accepte de céder à la MRC de Papineau le lot 56-P (5 rue André, Montpellier Québec) pour la somme de un dollar (1 \$) afin de permettre l'installation des équipements requis dans le cadre du projet fibre à la maison;

QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Montpellier à signer tous document donnant effet à la présente résolution et mandaté pour en assurer les suivis;

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de l'acheteur soit la MRC de Papineau.

ET QUE l'entretien dudit terrain soit sous la responsabilité de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. MRC de Papineau**

## **2.3 Renouvellement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)**

**2018-04-079**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT) est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le montant subventionné par le Centre local d'emploi de Papineauville est de 60 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'autorisation de Madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente avec le Centre local d'emploi de Papineauville pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Dossier employé**





## **2.4 Signature du protocole d'entente pour les projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018**

**2018-04-080**

CONSIDÉRANT la subvention du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) qui permettra d'installer et de réparer certains segments prioritaires de la route # 3 jusqu'à l'accueil Mulet auquel la Municipalité a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés par la Municipalité, sous la supervision de l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Stéphane Séguin, a signé pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre la MRC de Papineau et la Municipalité de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. MRC de Papineau**

## **2.5 Questions du public**

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois de mars 2018.

### **3.2 Congrès 2018 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**

**2018-04-081**

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique à participer au congrès annuel 2018 de l'ACSIQ qui se tiendra à l'Hôtel Rimouski du 2 au 5 juin 2018;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de quatre cent cinquante-cinq dollars (455 \$) plus les taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/G. L. 02 22000 454 – 02 22000 310)**

### **3.3 Embauche d'un pompier à temps partiel**

**2018-04-082**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Alex-Sandra Périard, pompière à la municipalité de Lac-Simon et formée comme Pompier 1 de joindre la brigade incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'embauche de Madame Alex-Sandra Périard à titre de pompier à temps partiel;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Directeur de la sécurité publique  
Madame Alex-Sandra Périard  
Dossier employé**

### **3.4 Questions du public**

## **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mars 2018.

### **4.2 Offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues – printemps 2018**

**2018-04-083**

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 22 mars 2018 de l'entreprise Pro 4 saisons pour effectuer le balayage, le nettoyage des bordures, intersections, ponts et chemins sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission inclut :

- ✓ Rue Boyer (1.0 km)
- ✓ Montée Lafontaine (2.2 km)
- ✓ Chemin du Lac vert (1.5 km)
- ✓ Chemin Mulgrave (3.0 km)

CONSIDÉRANT QUE la soumission totalise cinq mille huit cents dollars (5 800 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission de Pro 4 saisons et qu'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/G. L. 02 32000 521)  
Directeur des travaux publics**

**4.3 Autorisation pour débiter le processus d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la toiture de la partie arrière de l'entrepôt municipal**

**2018-04-084**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le processus d'appel d'offres sur invitation afin de réaliser des travaux de réfection de la toiture de la partie arrière de l'entrepôt municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à procéder par appels d'offres sur invitations auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs en construction pour la réfection de la partie arrière de la toiture de l'entrepôt municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Directeur des travaux publics**

**4.4 Questions du public**

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de mars 2018.



## **6.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement**

Le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a déposé au conseil municipal une recommandation favorable afin d'accepter la proposition des Territoires Incomptables aux Activités Minières (TIAM) déposée par la MRC de Papineau.

## **6.3 Mandat à la firme Écophylle**

**2018-04-085**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau a été adopté le 21 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura jusqu'en 2020 pour accomplir la refonte de ses règlements d'urbanisme afin de les harmoniser avec le nouveau schéma de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Écophylle pour les services d'une consultante en urbanisme afin de piloter le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé pour effectuer ledit travail est d'environ trente (30) heures au taux horaire de vingt-sept dollars de l'heure (27 \$/h);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre de service d'Écophylle.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/GL 02 61000 411)**

## **6.4 Questions du public**

## 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 7.1 Réfection de la route 315 entre la Montée Lafontaine et le chemin Sabourin

2018-04-086

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont prévus sur la 315 entre la Montée Lafontaine et le chemin Sabourin par le Ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé adopté le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon ledit schéma la route 315 de Montpellier à Namur fait partie de la Route verte traversant la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le schéma stipule l'amélioration des circuits cyclables passe inévitablement par le pavage des accotements de l'ensemble des routes dont la juridiction relève du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil demande au MTMDET de prendre en considération le réseau cyclable proposé en prévoyant des élargissements appropriés lors de la réalisation de travaux d'amélioration sur toutes les routes numérotées et asphaltées afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, qu'il soit automobiliste, camionneur ou cyclistes) afin de respecter le schéma d'aménagement révisé que la MRC de Papineau à adopter le 21 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

**c. c. MTMDET**

**MRC de Papineau**

**Monsieur Alexandre Iracà, Député de Papineau**

## 7.2 **Projet d'asphaltage du stationnement du centre communautaire**

**2018-04-087**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités, Municipalité amie des aînés en 2017 afin d'asphalter une partie du stationnement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à une première analyse, le projet a été retenu, mais que des renseignements supplémentaires seront requis pour finaliser l'évaluation de notre projet;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accorde son appui au projet d'asphaltage du stationnement du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles soit 20% du projet et ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 Amendement de résolution – Embauche temporaire pour la distribution d'un sondage – Politique familiale municipale (PFM)**

**2018-04-088**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché temporairement Monsieur Donald Viau pour la distribution du sondage par la résolution 2018-03-064;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire devait être de quinze dollars (15 \$) de l'heure incluant les frais de kilométrage;

CONSIDÉRANT QUE les frais de kilométrage seront payables séparément du taux horaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil amende la résolution 2018-03-064 afin de payer les frais de kilométrage séparément du taux horaire établi.

Adoptée à l'unanimité.

**7.4 Autorisation de payer Monsieur Donald Viau**

**2018-04-089**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Donald Viau a effectué la distribution des sondages sur la Politique familiale municipale (PFM) tel que stipulé par la résolution 2018-03-064;

CONSIDÉRANT QUE les pièces justificatives ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de trois cent soixante dollars (360 \$) pour la distribution des sondages et soixante-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (63,90 \$) pour les frais de déplacement.

**c. c. Finances (N/G.L. 02 59000 999)**

**7.5 Questions du public**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 Travaux d'élagage prévus dans certains secteurs de la Municipalité par Hydro-Québec**

**8.2 Questions du public**

**9. DIVERS**

**10. CORRESPONDANCE**

**10.1 Correspondance de la part de la Fabrique Notre-Dame de la Consolation**

Nous accusons réception de votre correspondance reçue le 8 mars dernier informant la Municipalité qu'il y a trop de véhicules qui stationne le long de l'église et demande l'installation d'enseigne tel que prévu. De plus, la Fabrique offre de disposer d'une partie de son terrain derrière le cimetière pour l'installation d'une tour de télécommunications.

**10.2 Demande de nom de rue**

Nous accusons réception d'une demande reçue le 19 mars de madame Nathalie Riopel demandant la nomination du nom de rue Jean-Guy.

**10.3 Questions du public**

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

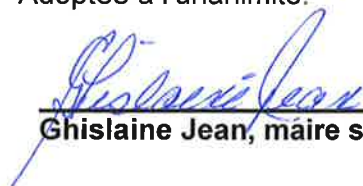
**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2018-04-090**

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Adoptée à l'unanimité.

  
Ghislaine Jean, maire suppléante

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**